



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R02-2023-151

PUBLIÉ LE 12 JUIN 2023

Sommaire

DEAL / STMS

R02-2023-06-12-00001 - Arrêté portant retrait de l'autorisation d'exercer et radiation au registre des entreprises de transports publics routiers de personne de MAINGE CAROLE PIERRE (1 page)

Page 3

PREFECTURE MARTINIQUE / Direction des ressources humaines et des moyens

R02-2023-06-12-00002 - Arrêté portant désignation des membres de la section régionale interministérielle d'action sociale de la Martinique (3 pages)

Page 5

DEAL

R02-2023-06-12-00001

Arrêté portant retrait de l'autorisation d'exercer
et radiation au registre des entreprises de
transports publics routiers de personne de
MAINGE CAROLE PIERRE



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement**

**Arrêté n°
portant retrait de l'autorisation d'exercer et radiation au registre des entreprises
de transports publics routiers de personnes**

LE PRÉFET

Vu le règlement (CE) n°1071/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant les règles communes sur les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route et abrogeant la directive 96/26/CE du Conseil ;
Vu le code des transports, notamment ses articles L. 3113-1 et L. 3211-1;
Vu le code des transports, notamment les articles R 3113-12 et R 3211-13 ;
Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2022 nommant Monsieur Jean-Christophe BOUVIER, préfet de la Martinique ;

Considérant que l'entreprise **MAINGE CAROLE PIERRE** a fait l'objet de l'arrêté n° **RO2-2023-02-16-00003** du **16 février 2023** prononçant la suspension de son autorisation d'exercer ;

Considérant qu'à ce jour l'entreprise n'a pas régularisé sa situation,

Sur Proposition du Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ;

ARRETE

Article 1^{er} : En application de l'article R 3113-12 du code des Transports, l'autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier de personnes de l'entreprise **MAINGE CAROLE PIERRE - sise Presqu'Ile Allée Sabitan – 97240 LE FRANCOIS siren N° 404847592** est retirée. Ce retrait entraîne sa radiation du registre électronique national des entreprises de transport par route.

Article 2: La Secrétaire Générale de la Préfecture, et le Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de région ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de fort-de-france dans les deux mois.

Schoelcher, le **17 2 JUIN 2023**
Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de Service **Transports Mobilité Sécurité**



DEAL Martinique
tél : 05 96 59 57 00
www.martinique.developpement-durable.gouv.fr
BP 7212 Pointe de Jaham – 97274 Schoelcher cedex

PREFECTURE MARTINIQUE

R02-2023-06-12-00002

Arrêté portant désignation des membres de la
section régionale interministérielle d'action
sociale de la Martinique

Secrétariat général
Plate-forme inter-régionale d'appui
interministériel à la gestion des ressources
humaines Antilles-Guyane

ARRÊTÉ N° R 02 - 2023 - 06 - 12 - 0000 2
portant désignation des membres de la section régionale interministérielle
d'action sociale de la Martinique

LE PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Vu Les articles L731-1 à L731-5 du Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2022 nommant M. Jean-Christophe BOUVIER, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique, à compter du 23 août 2022 ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2010 modifiant l'arrêté du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat,

Vu l'arrêté du 15 mars 2022 portant constitution de la section régionale Martinique du comité interministériel d'action sociale ;

Sur proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales ;

ARRÊTE

Article 1 : La section régionale interministérielle d'action sociale de Martinique est composée pour une durée de quatre ans de 25 membres comme suit :

- **M. le Président** nommé, en application de l'arrêté n°R02-2019-08-07-003 jusqu'au 7 juillet 2023, sur proposition des organisations syndicales,

12 représentants de l'administration dont :

Administrations	Titulaires	Suppléants
SGC	Madame Marie FLORENT	Madame Lise HECMIL
SGC	Madame Manuela NORESKAL	Monsieur Patrice PETIT
DEAL	Madame Danielle CHAUVET	Madame Lesly CONSTANTIN
DRFIP	Monsieur François BEDOS	Madame Sylvie JAFFORY
ARMÉES	Monsieur Patrick URLACHER	Madame Patricia DORI
	En attente de désignation	Madame Dorise DIAMIN
ÉDUCATION NATIONALE	Madame Hilaire-Anie BELLANCE	En attente de désignation
	Madame Laurence CASTANET	Madame Francile ELIE DIT COSAQUE
POLICE / DDSP	Monsieur Guillaume MAUGER	Monsieur Eric ERIALC
JUSTICE / PJJ	Madame Dominique GORGUET Madame Katia FRANCOIS	Madame Lima BERNON Madame Evelyne JOSEPH
AVIATION CIVILE	Madame Nadia LOREDON	Monsieur Alexandre GALLAND

13 représentants des organisations syndicales à savoir :

Organisations syndicales	Titulaires	Suppléants
FO	Madame Yveline HOCHE-BOMPAS	Monsieur Tristan HENNEQUIN
	Madame Sylvia COAT	Madame Célia MODESTINE
	Monsieur Pierrot MOLIA	Madame Marie-Paule PINEL-FEREOL

FSU	Madame Sandra MELGIRE	Madame Réane LEDOUX
	Monsieur Christophe THEGAT	Madame Corine MAURIOL
UNSA	Madame Nadia ADAINE	Madame Danielle ROTSEN
	Monsieur Jean-Michel MARIE-SAINT	Madame Estelle TORBAL
CFDT	Monsieur Dominique JOACHIM	Monsieur Julien BANCE
CGT	Monsieur Francioli DANCRADÉ	Madame Peggy MEYNIAC
	En cours de désignation	En cours de désignation
	En cours de désignation	En cours de désignation
SOLIDAIRES	Madame Valérie DUMANOIR	Madame Sonia ETILE
CFE-CGC	Monsieur Thierry BAUCÉLIN	Monsieur Louisy BERTE

Article 2 : Madame la secrétaire générale, MM. Les Chefs des services déconcentrés de l'Etat, M. le Premier Président de la Cour d'Appel de Martinique, M. le Chef de District de l'Action Sociale de Martinique du Ministère des Armées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Fort-de-France, le 12 juin 2023

Le Préfet

Pour le préfet et par délégation
La directrice adjointe
du Secrétariat Général Commun

Jenny TAREAU

